Compte-rendu de l'atelier sur le thème des **enseignements pratiques interdisciplinaires** (EPI)

| **Principales questions posées lors des ateliers abordant le thème** |
|---|
| 1) La réforme implique une connaissance mutuelle des programmes, des temps de concertation, une double coordination (entre professeurs de la discipline et avec les autres disciplines). Les difficultés sont accrues dans les établissements de petite taille (peu d'enseignants, services partagés, équipe pédagogique peu stable, etc.)<br>2) Il faudra obtenir l'adhésion des équipes : la réforme oblige à une remise en question des pratiques et à une analyse réflexive.<br>3) Les EPI imposent une ouverture au-delà de la discipline. Comment traiter les programmes en cours traditionnel, en EPI et en AP ?<br>4) Comment travailler en interdisciplinarité plutôt qu'en pluridisciplinarité?<br>5) Question de la temporalité (EPI massé ou sur la durée...)<br>6) Question sur la pertinence de cette modalité pédagogique si on se réfère aux résultats des IDD. |
| **Éléments de réponse ou d'information apportés** |
| 1) Oui, la réforme implique un véritable effort de la part des enseignants en particulier lors des deux premières années, ce qui explique leur questionnement légitime. Cette appréhension devrait diminuer lorsqu'ils seront plus familiarisés avec le cadre de la réforme, leur programme disciplinaire et qu'ils auront pleinement perçu les enjeux de cette réforme. Il est donc indispensable de leur laisser le temps et d'accompagner le changement. On mettra à profit les temps disponibles dans les emplois du temps (journées « post brevet », journées dites « de prérentrée »…) et on les incitera à utiliser les moyens numériques à leur disposition pour éviter d'augmenter inutilement le temps de concertation en établissement. Ce temps de concertation devra, dans la mesure du possible, être prévu en amont lors de la constitution des emplois du temps. Une définition claire des EPI proposés permettra aux nouveaux arrivants dans un établissement de s'intégrer plus facilement dans les projets et dans les équipes. Par rapport à la rentrée scolaire, il est également possible de décaler le démarrage des EPI pour leur laisser le temps de s'approprier ces projets.<br>2) L'analyse réflexive des pratiques est un des objectifs de la réforme. Il ne s'agit pas de modifier entièrement les pratiques, mais bien de les diversifier, pour les rendre plus efficaces pour tous les élèves. Les enseignants qui travaillent déjà en interdisciplinarité ont pu en percevoir les avantages, tant pour leurs élèves que pour leur propre appréhension de leur métier. L'engagement dans une pratique interdisciplinaire, même modeste pour commencer, est une condition pour permettre l'évolution des pratiques.<br>3) Les EPI permettent de faire travailler les élèves sur les programmes de façon différente. Il ne s'agit pas de faire autre chose, mais de faire autrement. Il n'est donc pas question de renoncer à la discipline voire l'interdisciplinarité peut renforcer la discipline. Il s'agit de diversifier les pratiques pédagogiques pour répondre aux besoins des élèves dans leur diversité (profils) et donc favoriser les apprentissages de tous.<br>4) On visera à l'interdisciplinarité, plutôt qu'à la pluridisciplinarité. Le travail en équipe des enseignants est aussi un objectif qui permettra de donner davantage de cohérence aux enseignements disciplinaires.<br>5) Les établissements déterminent le temps consacré au travail en EPI sur une année (36, 72 ou 108 heures par niveau au cycle 4). Dans ce cadre, les EPI peuvent donc être organisés librement en fonction des projets des équipes.<br>6) Contrairement aux IDD, les EPI doivent contribuer aux programmes disciplinaires. Ils sont proposés à tous les élèves. Il s'agit de proposer aux élèves une autre manière d'apprendre, de mieux percevoir le sens de ce qu'ils apprennent, de traiter des tâches complexes qui mobilisent des savoirs dans plusieurs disciplines. |